

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 30 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	25 avr. 2025	30 avr. 2025
Commentaires : Une preuve (photo) à été envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité via courriel. La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	09 avr. 2025	30 avr. 2025
Commentaires : Une preuve (photo) à été envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité via courriel. La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et télines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	09 avr. 2025	30 avr. 2025
Commentaires : Une preuve (photo) à été envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité via courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée.			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mai 2025

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 mai 2025

Date